

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024056-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/052

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 09/07/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
04/07/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 14

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT,
COUDRY, DUMORTIER, LAPOUGE.

Procurations de vote : 3

Jean-Pierre LORY à Patrice MOUTON, Annie SANDER à
Brigitte TANNIERES, François PONS à Martine
DELESSARD,

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

Rapporteur : Patrice MOUTON

L'article L1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :

- De libéralités ;
- De l'aliénation d'un élément de leur patrimoine ;
- D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public ;
- De recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024056-DE

Berger
Levrault

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier.

Il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir des comptes à terme auprès de la DGFIP.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un compte à terme d'une durée de 12 mois auprès du Trésor Public, pour un montant de 289 000€.

Monsieur le Maire précise que les fonds que la commune envisage de placer sont issus de la vente du bâtiment de l'ancienne école situé à la Belle Etoile en début d'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- *Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'ouverture d'un compte à terme,*
- *Décide que la durée du placement sera de 12 mois*
- *Décide que la souscription se fera pour un montant de 289 000€*

Fait et délibéré, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

